

La dématérialisation totale depuis le 1^{er} octobre

Vous étiez nombreuses et nombreux à avoir participé à nos réunions d'information en septembre dernier et nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à nos rencontres. C'est devant plus de 200 utilisateurs que Morgane MAGNIER et Céline MATHIEU vous ont présenté les éléments pour la mise en place de la dématérialisation totale via votre profil acheteur pour les procédures au dessus de 25 000 euros HT, tel que le prévoient les textes.

Rappel des grands changements :

- Dématérialisation des échanges sur votre profil acheteur MP74.fr : mise en ligne du DCE, correspondance avec les entreprises, réception des offres électroniques, notification des décisions (rejets, etc.) en mode LRE, équivalent la lettre recommandée avec accusé de réception papier.
- Signature électronique : la signature électronique n'est pas encore obligatoire, néanmoins, l'acheteur peut proposer ou imposer à l'attributaire du marché de signer électroniquement le marché public
- Le E-Dume: Le document unique de marché européen (DUME) est une déclaration sur l'honneur harmonisée à l'échelle européenne, prévue par les directives de 2014 relatives aux marchés publics et élaborée sur la base d'un formulaire type établi par la Commission européenne. Il permet à un opérateur économique de candidater à n'importe quel marché dans toute l'Union Européenne avec le même document
- La publication des données essentielles : Les acheteurs doivent laisser sur leur profil d'acheteur un accès libre, direct et complet aux données essentielles des marchés publics de plus de 25 000 € HT (lancés depuis le 1^{er} octobre), à l'exception des informations dont la divulgation serait contraire à l'ordre public. La publication des données essentielles concerne à la fois le contrat initial et les avenants.



Les échanges dématérialisés entre l'acheteur et les entreprises Recommandations de bonnes pratiques

JAVA ! Fonctionnelle sous Internet Explorer Rendez-vous sur <u>www.java.com</u> pour faire la mise à jour de java

> Libersign ! Opérationel sous Google Chrome e<u>t Firefox</u>

Invitation d'entreprises sur mp74

Depuis le menu Outils / Entreprises / Invitation, vous pouvez inviter une entreprise à s'inscrire sur mp74.

Pour consulter les entreprises inscrites, accédez au menu outils / entreprises / base AWSfournisseurs.

Vérification de vos coordonnées postales, mails, etc.

- Pour être alertés des notifications, correspondances et dépôts d'offres sur mp74.fr, vérifiez vos coordonnées dans Administrer / Utilisateurs lister, cliquez sur chaque utilisateur et assurez-vous que l'adresse indiquée soit exacte, corrigez la le cas échéant.
- Dans vos fiches 'établissement', depuis **Gérer/établissement/lister**, renseignez votre SIRET, vérifiez l'adresse mail, le nom du pouvoir adjudicateur et renseignez les éléments liés au type de pouvoir adjudicateur, indispensables aux publications BOAMP notamment.

Type de pouvoir adjudicateur					
Cette information n'est utilisée que dans le cas d'un avis	Cette information n'est utilisée que dans le cas d'un avis passé au JOUE en tant que Pouvoir Adjudicateur.				
Organisme de droit public	Organisme de droit public				
Organisme					
Commune					
Activités principales en tant que pouvoir adjudicateur					
Services généraux des administrations publiques	 Ordre et sécurité publique 				
Affaires économiques et financières	Logement et développement collectif				
Loisirs, culture et religion	Défense				
Environnement	Santé				
Protection Sociale	Education				
Autre					
Activités principales en tant qu'entité adjudicatrice					

 Dans Gérer / Répertoire, modifiez les adresses de renseignements techniques et administratives en supprimant les emails et les numéros de fax, les entreprises étant obligées d'utiliser le module correspondance pour tous les échanges avec les collectivités.

Si vous recevez des demandes par téléphone ou par email, pensez à effectuer les réponses par le module correspondance afin que tous les fournisseurs aient les mêmes informations.

Astuces pour remédier aux mauvaises adresses mails des fournisseurs:

Demandez la fourniture «obligatoire» d'une adresse courriel au moment de la remise des offres (dans le règlement de consultation, par exemple), incitez les candidats à corriger leur email dans leur espace 'fournisseurs' sur MP74 dédié à cet effet si vous constatez une erreur et invitez les à vérifier leur anti-spam (sur le site de leur fournisseur internet directement en autorisant l'adresse courrier@aws-france.com) s'ils ne reçoivent pas les messages.

En cas de soucis, les entreprises peuvent consulter leurs correspondances dans l'espace 'fournisseurs' de la plateforme puis le menu '**correspondances reçues'**.

Nouveautés : Vous pouvez modifier ou ajouter des contacts dans Opérations suivantes / Gérer les candidats pour le suivi des correspondances.

Code de la commande publique

Les parties législative et réglementaire du <u>code de la commande publique</u> ont été publiées le mercredi 5 décembre au Journal officiel de la République française.

Le CCP compile près d'une trentaine de textes, dont l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, celle n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux concessions, ainsi que leurs décrets d'application, ou encore, notamment, la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (dite loi MOP).

Ce code est composé de 3 parties :

- ✓ définitions et champ d'application ;
- ✓ marchés publics ;
- ✓ concessions.

Le code de la commande publique entrera en vigueur le 1^{er} avril 2019.

<u>NB</u> : le gouvernement annonce la signature électronique obligatoire pour les marchés publics au plus tard pour 2022.

RAPPEL : Saisie des décisions = Choix des candidats retenus

<u>POUR NOTIFIER les candidats retenus ou admis à partir du module correspondance, vous devez impérativement remplir le tableau des décisions.</u>

<u>Rappel</u>: Depuis 'Opérations suivantes' de votre marché, vous devez renseigner les candidats retenus depuis 'Saisie de vos décisions : Admission des candidatures, Sélection des offres'.

<u>Ecran 'Saisie des décisions' à compléter (choisir '**sélectionné**' et non 'sélection' <u>si le lot ou le marché est attribué et cocher le rond en face du candidat retenu)</u></u>

Dans le cas des procédures restreintes, vous devez impérativement vérifier la colonne 'Admis'. Laissez coché 'Admis' uniquement les candidats invités à soumissionner et à déposer leur offre; l'invitation à soumissioner s'effectue dans opération / invitations à soumissioner, une fois les candidats retenus. Un courrier leur est adressé avec le lien pour télécharger le DCE et remettre leur offre électronique de façon sécurisée.

<u>Une fois le tableau des décisions renseigné, vous pourrez écrire aux</u> <u>candidats retenus ou non admis depuis correspondance/écrire et ce par</u> <u>groupe d'entreprises (les non admis par exemple) et par lot.</u>

Pour rappel, la saisie des candidats retenus n'engendre pas l'envoi d'un mail aux candidats, vous devez créer vos messages dans l'onglet '**correspondance**'.

Partager des attestations...

Si vous disposez d'attestations pour des entreprises apparaissant avec un pictogramme orange, faites SUIVI / Attestations / Partager des attestations et téléchargez vos fiches.

Déjà plus de 10.000 fiches fournisseurs équipées de leurs attestations...

Publication des données essentielles des marchés publics : PES Marché ou non

Pour rappel, les données essentielles des marchés publics sont à transmettre sur le profil acheteur de votre collectivité (MP74.fr ou autre) et le recensement des marchés sur le site de l'OECP/REAP.

Pour collecter un maximum d'informations, la saisie des données relatives aux marchés <u>se fera depuis le logiciel financier pour les collectivités équipées de la gamme Gestion financière COMPTA EVO</u> via le flux PES Marché disponible en version V14.00 diffusée dans les collectivités (voir les nouveautés du logiciel de comptabilité pour les paramétrages).

Concernant les utilisateurs de la **Gamme E.magnus gestion financière 2009**, il conviendra de saisir les données essentielles sur le profil acheteur de la collectivité (MP74 ou autre). Cette fonctionnalité est disponible depuis midécembre 2018.

Les 1ers écrans :

Dossier de la consultation

OPÉRATIONS	AVIS	RECTIFICATI	FATTRIBUTION	RETRAIT	DÉPÔT	RESTREINT	CORRESPONDANCE	DOCUMENTS
DONNÉES ESSENTIELLES								
T-PF-36226 20/12/18 : Avis expiré 01/10/18 Concession d'aménagement transférant un risque économique en vue Procédure Ouverte de concevoir, financer et réaliser l'aménagement du chef-lieu de la commune, par la construction de bâtiments à usage de logements, de commerces et d'équipements publics (CU, art.R. 300-4 et s.)								
Accueil Données à Données publiées compléter Saisie des données essentielles : Bondos vous dans (souch - Données à complétor -								
La saisie des données s'effectuera en cliquant sur le ou les boutons « Compléter ». Complétez ou modifiez la fiche puis faites « Enregistrer » ou « Publier »								
La numérotation des modifications de données sera établie automatiquement par l'application en ajoutant un suffixe à l'identifiant unique de la données. Par exemple : 2018123456 (Identifiant unique de la DE)								
201812345602 (identifiant de la 2ème modification de la donnée 2018-123456).								
Les données publiées seront consultables dans l'onglet Données publiées.								
Modification des Données Essentielles : Retrouvez la donnée initialement publiée dans l'onglet « Données publiées » et faites « Modifier ». Renseinnez le formulaire et faiter « Publier ».								

Cliquez sur l'onglet 'données à completer' pour saisir les données essentielles et pouvoir les publier, prenez le soin de saisir les candidats retenus dans l'onglet 'opérations suivantes / saisie des décisions'.

Vous accéderez à 3 onglets :

- Accueil qui vous indiquera le mode opératoire,

- Données à compléter qui vous permettra de vérifier, modifier et compléter les informations,

- Données Publiées qui vous listera les données publiées et vous permettra d'effectuer <u>une modification de données</u>.

OUVERTURE DES PLIS

SOYEZ VIGILANT AU DELAI POUR OUVRIR LES PLIS :

Depuis le 1^{er} octobre, nous vous invitons à espacer le délai de la date limite de remise des offres à celle d'ouverture des offres.

Effectivement, la durée de la phase d'importation des plis peut être conséquente en fonction du nombre d'offres électroniques reçues et la taille des fichiers à télécharger.

Gestion des données essentielles – suite

I-PF-47407 13 18FT-INFO-47407 13 Sans Pub	UUSTA VV BOAMP / Service: INFO / Loic Tauleigne 108/18 test GR et candidats	Offres sélec Procédure l
Accueil	Consultation Initiale En préparation Publiées	
Identifiant unique de la	consultation	
Identifiant	2018-47407-00	
Identification de l'ache	teur	
SIRET	132456789	
Nom	Mairie de Montpellier 🥕	
Caractéristiques de la	consultation	
Objet	Objet de la consultation	
Nature	Marché	
Procédure	Procédure adaptée	
CPV	45112500	
Lieu d'exécution	Montpelier	
Code postal	34000	
Type de code	Code postal	
Durée initiale en mois	6	
Date de notification	2018-11-12	
Date initiale de publication	2018-10-01	
Caractéristiques finan	cières	
Montant HT en €	58 000.00	
Forme du prix	Ferme	
Caractéristiques d'ider	tification des opérateurs économiques +	
SIRET	508 217 114 00026	
Raison sociale	Achat solutions	

Les données essentielles publiées seront accessibles par les fournisseurs sur la page d'accueil de MP74 dans 'Recherche avancée' puis 'Données essentielles'.

Exemple :

Votre recherche trouve 6 avis.

			Télécharger les Dor	nnées des cons	ultations
Notification	Numéro unique	Objet	En sav	oir plus	
20/12/18	20180200	Mairie de Machilly		84 000,00 €	Aperçu
		Fourniture de repas en liaison froide destin Années 2019/2020/2021	és au restaurant scolair	e	
21/12/18	2018PR3500	Commune de Scionzier		18 596,14 €	<u>Aperçu</u>
		Prestations de services d'assurances dans l'ancienne manufacture en musée	le cadre des travaux de	réhabilitation de	
20/12/18	2018PR2400	Commune de Scionzier		208 999,00€	Aperçu
		Prestations de manutention et de mise en 31 décembre 2020	place de manifestations	du 1er janvier 20	19 au
20/12/18	201818S001100	Mairie de SALLANCHES		700 000,00 €	<u>Aperçu</u>
		Travaux d'entretien et de réfection des revé	êtements de la voirie cor	mmunale	
20/12/18	201818S001300	Mairie de SALLANCHES		150 000,00 €	<u>Aperçu</u>
		Petits travaux d'entretien de voirie et résea	ux divers		
20/12/18	2018TXEU0400	Communauté de Communes Usses et R	hône	45 824,00 €	<u>Aperçu</u>
		Travaux de mise en place d'un classificate	ur lamellaire		
			Télécharger les Dor	nnées des cons	ultations

Demande de devis via MP74 <u>Rappel</u>

Marchés en dessous **de 25.000** euros : pensez à utiliser les **demandes de devis** sur MP74 depuis Créer/D.Devis

Si vous ne trouvez pas cette option, contactez-nous !

Régularisation des offres papier : rappel

Si vous recevez une offre « papier », la régularisation des offres papier est possible, c'est une faculté offerte à l'acheteur.

Toutefois, si vous décidez de régulariser une offre, vous devrez inviter tous les soumissionnaires ayant remis une offre papier à régulariser leur offre.

La même possibilité est ouverte pour des offres sur un support électronique type clé USB, qui ne respecte donc pas l'obligation d'une transmission dématérialisée.

Comment faire sur MP 74?

Pour effectuer cette régularisation, l'acheteur devra saisir la réception du dépôt papier (La plateforme avertira que ce dépôt n'est théoriquement pas prévu).

Après l'ouverture des plis, l'acheteur pourra effectuer un guichet restreint (Opération suivante "Demande de précision avec voie de retour") pour permettre au candidat "papier" d'effectuer un dépôt dématérialisé.

Attention : L'enveloppe papier ne devra pas être ouverte.

<u>Paramétrage préalable</u> : vérifier que la case 'Possibilité de changer de mode « papier » ou « démat » pour les Formalisées' soit cochée à 'oui'.

5 - Guichets Restreints	
5.1 - Possibilité de changer de mode « papier » ou « démat » pour les Mapa.	🔿 Non 🖲 Oui
5.2 - Possibilité de changer de mode « papier » ou « démat » pour les Formalisées.	🔾 Non 🖲 Oui
5.3 - Possibilité de clôture anticipée d'un guichet.	🔿 Non 🖲 Oui
7. Demondes de Devis	

Dématérialisation des concessions : rappel

<u>Attention</u> : les obligations de dématérialisation des concessions sont différentes de celles des marchés publics

Le processus vers la dématérialisation totale des marchés publics a également impacté le régime <u>des concessions</u>, principalement concernant la publication des données essentielles.

Vous trouverez <u>en lien une fiche expliquant les changements</u> (et ce qui n'a pas changé d'ailleurs).

En résumé :

- Mise en ligne du DCE et de l'avis de concession sur le profil acheteur

L'obligation de dématérialisation n'a pas (encore) été étendue à la correspondance et à la réception des offres par voie électronique pour les concessions.

Les opérateurs économiques auront le choix de répondre ou non via le profil acheteur si vous leur en laissez la possibilité.

Publication des données essentielles pour les concessions
 Les données sont à publier avant le début de l'exécution du contrat et non dans les deux mois de sa notification comme pour les marchés publics

Contacts utiles

Association des Maires de Haute-Savoie 58 Rue Sommeiller 74000 Annecy maires74@maires74.asso.fr

Responsable WebConcept, Céline MATHIEU Juriste, Morgane MAGNIER marchespublics@maires74.asso.fr